

Association Canine Territoriale de Basse-Normandie
affiliée à la SCC, reconnue d'utilité publique, fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture

EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC



MALTOT

14930 - Calvados (6 km sud-ouest de Caen)



Dimanche 14 Juillet 2019

Entrée publique gratuite

INFORMATIONS:

- soit: lionel.canine.bn@orange.fr

- soit: 06 80 15 26 02 - birgitmouette@hotmail.fr

Engagements sur internet

<https://cedia.fr>

Paiement sécurisé par carte bancaire

L'ACTBN demande 1 € supplémentaire par transaction.

PARKINGS - RESTAURANTS - HÔTELS:

Office du tourisme de Caen ☎ 02 31 27 14 14

Samedi 13 Juillet:

sur le site de l'exposition

- Séance de confirmation seule toutes races de 14h30 à 16h
- Réunion amicale des Épagneuls nains anglais : 9h
- Régionales d'Élevage Shar Peï et Terriers d'Écosse

Dimanche 14 juillet:

- Début des jugements: 9 h
- À partir de 15h: remise des récompenses
- Best in Show à partir de 17h
- Nombreuses récompenses
- Concours jeunes présentateurs
- Passage du CSAU sur le site

JURY PRESENTI

1^{er} groupe

Berger australien, Chien de berger belge, Berger Picard, Schipperke Mme DUGUE
Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres, Bouvier d'Australie M. MASSON
SPÉCIALE BERGER HOLLANDAIS, SPÉCIALE CHIEN LOUP DE SAARLOOS,
SPÉCIALE SCHAPENDOES, SPÉCIALE BERGER BLANC SUISSE Mme POUVESLE
Bergers de Brie, Berger américain miniature, Berger de Beauce
et autres races Dr SCHAFFNER

2^e groupe

Mastiff, Bullmastiff, Dogue de Bordeaux, Mâtin napolitain, Rottweiler,
Hovawart, Bouviers Suisses Mlle BOULOT
Pinscher, Schnauzer, Terrier noir russe M. CALLOC'H
SPÉCIALE SHAR PEI Mme DESQUARTIERS
SPÉCIALE DOGUE ARGENTIN M. MASSON
SPÉCIALE LANDSEER, SPÉCIALE TERRE NEUVE,
Chien de berger d'Anatolie Mme POUVESLE
SPÉCIALE BULLDOG ANGLAIS M. MOINGS
Boxer, Dogue allemand, Dogue des Canaries, Cane Corso et autres races... M. GIANNONE

3^e groupe

Terrier Australiens, Fox-Terrier, Russell terriers, Terriers d'Écosse,
Terrier du Yorkshire M. CALLOC'H
SPÉCIALE STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN, Bull Terriers,
Staffordshire Bull Terrier Mme LAFAY

4^e groupe

SPÉCIALE TECKEL M. FERRE

5^e groupe

SPÉCIALE CHIENS NUS DU MEXIQUE ET DU PÉROU Mme DAOUST
Spitz Allemands et Italien, Spitz Japonnais, Chien du Pharaon,
Cirneco de l'Etna, Podencos Mme DESQUARTIERS
Basenji M. ISTAS
Samoyède, Husky sibérien, Malamute de l'Alaska et autres races M. LENEUF

6^e groupe

Rhodesian Ridgeback, Dalmatien et autres chiens courants M. BOITARD

7^e groupe

Pointer M. AUPEE
SPÉCIALE BRAQUE D'Auvergne, Chien d'arrêt portugais, Drahthaar,
Braque du Bourbonnais Mme DESSAINTS
SPÉCIALE ÉPAGNEUL BRETON Mme ROCHEBEUF
Braque slovaque à poil dur, Braques de Weimar, hongrois, allemand,
français, italien, Pudelpointer, Spinone, Épagneul de Münster, Langhaar,
Épagneul français, Griffon Korthals, Setter irlandais, Épagneul de Saint-Usuge,
Saint Germain, Setter anglais, Setter Gordon et autres races M. ROULLEAU

8^e groupe

Chien d'Oysel allemand (race invitée) Mlle BOULOT
Cockers, Chiens d'eau, Lagotto Romagnolo, Barbet,
Springer et tous les Spaniels
SPÉCIALE RETRIEVERS (Flat, Curly, Nova Scotia et Chesapeake) Mme RAULT
SPÉCIALE RETRIEVERS (Golden, Labrador) M. THILOY

9^e groupe

SPÉCIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS (jeunes),
Carlin, Petits Belges, Terrier de Boston M. ARNOULT
SPÉCIALE CHIHUAHUA, Chiens du Tibet Mme DAOUST
SPÉCIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS (adultes),
Épagneul japonais, Pékinois M. ISTAS
SPÉCIALE ÉPAGNEUL CONTINENTAL, SPÉCIALE PETIT CHIEN RUSSE,
Bichon, Petit chien lion Mme LEPARQUIER
SPÉCIALE COTON DE TULÉAR, CHIENS CHINOIS À CRÊTE,
Caniche, **King Charles Spaniel (race invitée)**, Cavalier King Charles Spaniel,
Particolore à poil frisé M. MADEC

10^e groupe

Lévrier afghan, Greyhound, Whippet et autres races Mme DESQUARTIERS

BEST IN SHOW

Best in Show : M. GIANNONE (jeunes), Mme LAFAY (Adultes)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE
DES ENGAGEMENTS
LE 24 JUIN 2019**

	Jeunes	Adultes		Jeunes	Adultes
1	M. CAVILLAC	M. SCHAFFNER	6	M. BOITARD	M. BOITARD
2	MELLE BOULOT	M. SCHAFFNER	7	MME ROCHEBEUF	M. ROULLEAU
3	M. CALLOCH	M. CALLOCH	8	M. THILOY	MME RAULT
4	M. FERRE	M. FERRE	9	M. MADEC	M. ARNOULT
5	MME DESQUARTIERS	M. LENEUF	10	M. LENEUF	MME DESQUARTIERS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À MALTOT, LE 14 JUILLET 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUREMENT - Les chiens doivent être présents dans l'enceinte de l'exposition à 9 h 00 au plus tard. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT - Quelques cages seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages: seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 40 €. Restaurant et buvette à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION: Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

- Seront refusés:
- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte est la date anniversaire le jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse). Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS: Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS: Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS: Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail: doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte: ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (à engager sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (à engager sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le Juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Basse-Normandie, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS: La clôture des engagements est fixée au 24 juin 2019. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS:

1^{er} des engagements: des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition):

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire";
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.: Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.:

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concurrent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation:

• 1^{er} Groupe: 12 mois sauf:
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

• 2^e Groupe: 12 mois sauf:
Schauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

• 3^e/4^e Groupes 12 mois
• 5^e Groupe: 12 mois sauf:
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

• 6^e Groupe: 12 mois sauf: Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
• 7^e Groupe: 12 mois
• 8^e Groupe: 12 mois sauf: Retrievers _____ 15 mois

• 9^e Groupe: 12 mois sauf: Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
• 10^e Groupe: 15 mois sauf:
Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées:

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES:

2^e Catégorie: Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Association Canine TERRITORIAL de Basse Normandie

EXPOSITION CANINE NATIONALE de MALTOT

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

Engagement à l'exposition :

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 24 Juin 2019** à :

CEDIA - Exposition de Maltot - 31230 COUEILLES.

Joindre impérativement :

- Votre règlement (par chèque ou mandat) à l'ordre de l'A.C.T.B.N. (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.

Engagements internet : <https://cedia.fr>, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé (1 € supplémentaire par transaction pour frais). Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

Engagement à la confirmation seule : remplissez le coupon page 4, à renvoyer à l'Association Canine Basse Normandie.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Russkyi Toy, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Blanc Suisse, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---	---

Né le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Mail (indispensable pour recevoir votre accusé de réception) : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation avec exposition

**En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge.
La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.**

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	jusqu'au 25/05	du 25/05 au 24/6	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	36 €	42 €	
2 ^e chien	30 €	36 €	
3 ^e chiens	22 €	28 €	
4 ^e ou suivants	18 €	24 €	
Puppy, Baby, Vétéran	20 €	20 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	15 €	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	75 €	85 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	20 €	
Total des engagements			

Quelques cages seront mises à disposition

Les engagements en lot d'Affixe ou de Reproducteur, et Paire et Couple se font au secrétariat le jour de l'exposition.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h30.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

**Changement de tarif au 25 mai (cachet de la poste faisant foi)
CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 24 JUIN 2019
(date de réception)**

**Pour vous inscrire à la séance de confirmation seule
(samedi 13 juillet - 35 €)
veuillez remplir le coupon au verso**

Feuillet à renvoyer à Cédia - Exposition de Maltot - 31230 COUEILLES

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 24 Juin 2019

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{re} ou 2^e cat.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien et Chien de rouge de Hanovre et de Bavière :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du CRHB (Chien de rouge de Hanovre et de Bavière) notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 24 juin 2019.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



ROYAL CANIN®

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES

Samedi 13 Juillet 2019 de 9h à midi et de 14h30 à 16h sur le site de l'exposition

Complétez lisiblement le formulaire ci-dessous, et renvoyez-le à l'Association Canine Territoriale Basse Normandie,
Madame Brigitte MOUETTE - la Campagne - 14240 CAHAGNES

birgitmouette@hotmail.fr - 06.80.15.26.02 du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Accompagné de votre règlement de 35 euros à l'ordre de **ACTBN**, et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France*.

*(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)